

Mercredi 14 Février 2018 - n°164

Europe - Retour sur la journée d'études « Europe » de Villes de France

Initiatives en ligne - Sète expérimente les navettes autonomes

Action extérieure - Confirmation du statut consultatif de Villes de France auprès des Nations Unies

Habitat - Le Gouvernement renonce à légiférer par ordonnances sur la réforme du secteur HLM

Finances - Rapport annuel de la Cour des Comptes : le déficit repasse sous les 3% du PIB

Numérique - Les Villes de France, des Villes Internet

Coopérations - Programme d'appui à la coopération thématique des collectivités territoriales PACT3

Agenda

EUROPE



Retour sur la journée d'études « Europe » de Villes de France

Le jeudi 8 février, *Villes de France* organisait une journée d'étude sur l'avenir de la politique de cohésion en préparation du déplacement d'une délégation d'élus à Bruxelles les 20 et 21 mars. La journée s'est décomposée en trois séquences : une matinée d'étude sur les grands enjeux et les opportunités européennes pour les villes de taille moyenne, suivie d'un déjeuner de travail avec Francesco Gaeta, secrétaire général adjoint du Secrétariat Général des Affaires

Européennes. Le groupe de travail de l'après-midi était commun avec l'*Association des Petites Villes de France* et se tenait à la représentation de la Commission européenne en France.

Des élus locaux mobilisés pour le post-2020

Les élus se sont portés défenseurs de la politique de cohésion, véritable témoignage de la collaboration entre l'Union européenne et les territoires, dans un contexte de défiance des citoyens envers l'institution et de redéfinition du cadre budgétaire à la suite du Brexit. L'enjeu est de maintenir une logique de subvention, marquant ainsi la complémentarité, mais aussi la spécificité de la politique de cohésion par rapport aux autres instruments financiers type « *Plan Juncker* » difficilement accessibles par les petites et moyennes villes. Les deux associations engagent également les institutions européennes à partir des besoins des territoires et à simplifier les procédures. Les élus locaux demandent qu'une attention particulière soit portée aux petites et moyennes villes qui manquent souvent de ressources pour monter des projets complexes.

Contribution commune et #CohesionAlliance

Les deux associations ont élaboré une contribution commune pour s'inscrire dans le débat européen sur le prochain cadre budgétaire pluriannuel, visant à défendre les fonds européens pour les territoires. La délégation d'élus a également eu l'opportunité d'échanger avec Alain Van Raek, de l'unité France-Belgique-Luxembourg de la DG REGIO, sur les enjeux de ce débat. Enfin, *Villes de France* et l'*Association des Petites Villes* ont rejoint l'Alliance pour la Cohésion, mouvement européen de défense des fonds structurels pour tous les territoires.

Jeu d'acteurs, équilibre territorial

Les élus ont rappelé l'importance de collaborer avec les différents acteurs sur la scène européenne ainsi qu'avec les acteurs nationaux sur les fonds européens. Ainsi, la politique de cohésion telle que construite actuellement appelle à penser le rapport entre les villes et les régions, d'autant plus avec les nouvelles grandes régions. En effet, si les fonds sont actuellement gérés dans le cadre des anciennes régions, la question se pose pour la prochaine programmation, si elle est maintenue. Par ailleurs, c'est dans l'échange avec les régions qu'il faudra contribuer à un équilibre territorial de la répartition des fonds.

Lors des échanges de cette journée, est également apparu l'enjeu des seuils dans les appels à projets européens et les manques en ingénierie dans les villes petites et moyennes. Ces éléments doivent servir de base de discussion avec l'Union européenne, afin que chaque territoire bénéficie d'une égalité des chances dans ces appels à projets.

Enjeux prioritaires, une politique de cohésion à repenser

Alors qu'une réelle menace pèse sur les fonds, l'objectif de maintenir le financement tant de la Politique Agricole Commune que de la politique de cohésion a été abordé avec la question d'établir des critères pour la politique de cohésion, notamment le respect de l'Etat de droit et des droits fondamentaux.

Par ailleurs, la question de la sous-utilisation des crédits des fonds a été soulevée. Il s'agit en effet d'un obstacle à la défense de ce budget après 2020 et c'est pourquoi la politique de cohésion doit être repensée afin que les territoires puissent mobiliser plus aisément les crédits disponibles. D'autres types de partenariat peuvent également être proposés. L'idée d'un fonds territorial a été débattu avec des divergences sur l'utilité d'une telle politique.

Enfin, les élus ont rappelé qu'ils sont concernés par les nouveaux défis auxquels l'Europe doit faire face comme les

flux migratoires et qu'ils ne sont pas opposés à des fléchages sur ces sujets à condition qu'ils puissent également en bénéficier pour gérer la situation sur leur territoire.

Pour conclure, si la menace sur les fonds européens structurels et d'investissement est très préoccupante, les élus des deux associations souhaitent se saisir de cette opportunité afin de repenser la politique de cohésion pour qu'elle se rapproche davantage des réalités de terrain.

[Voir le communiqué de presse](#)

[Voir la contribution commune](#)

La délégation était composée de plusieurs élus : Pour Villes de France, Jérôme BALOGE, Maire de Niort, Luc BOUARD, Maire de La Roche-sur-Yon, Julien FREYBURGER, Maire de Maizières-les-Metz, Laurent KALINOWSKI, Maire de Forbach et Frédéric LETURQUE Maire d'Arras ; et pour l'APVF, Christophe CHAILLOU Maire de Saint Jean de la Ruelle et Jean Michel MORER, Maire de Trilport.

INITIATIVES EN LIGNE



Sète expérimente les navettes autonomes

De plus en plus d'agglomérations de villes moyennes expérimentent la navette autonome (« smartshuttle ») sorte de minibus faisant la navette, mais sans chauffeur derrière le pare-brise. Heureusement ces véhicules pilotés par ordinateur ne roulent qu'à 20 km/h.

Rails virtuels

Le « smartshuttle » de l'agglomération de Sète - conçu par la société lyonnaise Navya – est proposé aux habitants par l'exploitant du réseau de bus pendant la période estivale. Cette navette autonome, ou plutôt automatisée, circule sur les « rails virtuels » d'un parcours préétabli. Il existe pourtant encore en France des freins au développement des bus sans chauffeurs, en particulier technologiques (contournement des obstacles) et législatifs du fait de la conduite d'un véhicule sans chauffeur. Mais cette expérimentation est avant tout un signe fort de l'Agglo pour promouvoir les déplacements en bus ou en mode doux (vélo, voitures électriques, navettes maritimes...) et « changer nos pratiques », comme le soulignait François Comminhes, maire de Sète et président de l'Agglo.

Un PDU pour 2019-2029

Cette expérimentation permet aussi une mise au point sur les projets à venir et sur l'extension du réseau de bus actuel aux huit communes du nord du Bassin (celles de l'ex-CCNBT).

Après diagnostic, concertation et enquête publique, un nouveau PDU (plan de déplacements urbains) sera ainsi mis en œuvre pour les années 2019-2029. Un enjeu majeur pour un territoire de plus de 125 000 habitants soumis à une forte pression touristique, saisonnière, et où les traversées urbaines sont de plus en plus compliquées.

ACTION EXTÉRIEURE



Confirmation du statut consultatif de Villes de France auprès des Nations Unies

Au siège des Nations Unies à New York, la dernière session du « Comité chargé des organisations non-gouvernementales (ONG) » s'est échelonnée du 29 janvier au 7 février 2018. Villes de France, qui avait déposé au début 2017 son rapport quadriennal, a vu son action approuvée par cette instance en charge d'évaluer le travail des ONG qui ont des relations officielles avec les Nations

Unies. Cet avis favorable va permettre à l'association Villes de France de pérenniser pour les années à venir son « statut consultatif spécial auprès du Conseil économique et social des Nations Unies ».

Un positionnement confirmé et reconnu

Cette session marathon a permis aux dix-neuf Etats membres d'examiner dans une ambiance studieuse, les uns après les autres, les 412 rapports d'activité des ONG pour leur période allant de 2013 à 2016 aux cours de 16 réunions successives. Ainsi, Villes de France a vu son action auprès des différentes instances du Comité économique et social des Nations Unies (ECOSOC) validée à cette occasion lors de la 13ème réunion, pour la période allant de l'acceptation de son statut en juillet 2013 au 31 décembre 2016. Le rapport a été accepté à l'unanimité le 6 février 2018, après une enquête préalable effectuée par le secrétariat du Comité. Cette décision sera officialisée du 16 au 18 avril 2018, à l'occasion de la prochaine session plénière de l'ECOSOC.

Une étape juridique décisive pour le maintien du statut

Les organisations dotées du statut consultatif spécial (au sens de l'article 71 de la Charte des Nations Unies) doivent présenter tous les quatre ans au Comité chargé des ONG, un bref rapport d'activité (de 700 mots au maximum), et notamment l'appui qu'elles ont apporté aux travaux de l'ONU. Le passage devant ce Comité, qui a été établi en 1946, reste une étape particulièrement redoutée par les ONG puisqu'il suffit d'une intervention en séance d'un Etat membre sous la forme d'une demande d'éclaircissement, pour reporter l'examen du rapport quadriennal parfois pour plusieurs sessions ou années. Chaque fois qu'une question est posée, elle déclenche automatiquement un report de l'acceptation. Se fondant sur les conclusions auxquelles il parvient après avoir examiné ce rapport et sur des enquêtes internes, le Comité peut recommander la suspension ou le retrait du statut consultatif d'une organisation qui n'a pas satisfait aux conditions prévues pour bénéficier de ce statut.

Un bref rappel des actions menées

Parmi les actions marquantes au cours de cette période 2013-2017, l'association *Villes de France* a réalisé un vade-mecum intitulé « *Coopérations en marche !* », avec le soutien du ministère des affaires étrangères, diffusé à plusieurs milliers d'exemplaires. Cette opération s'est réalisée dans le cadre d'un partenariat réussi avec le Centre régional d'information pour l'Europe occidentale des Nations Unies. Comme le souligne le rapport quadriennal, « *placé officiellement sous l'égide des objectifs du Millénaire du développement, cet ouvrage a fait la promotion d'actions de coopération internationale de villes sélectionnées pour leur caractère reproductible* ». *Villes de France* a rappelé sa participation à diverses réunions organisées par les Nations Unies. Au cours de la période concernée, *Villes de France* a assisté, par exemple, à la 18ème session du « *groupe de travail d'examen périodique universel* » du Conseil des droits de l'homme à Genève, « *notamment pour le suivi des pays avec lesquels certains adhérents de Villes de France ont des partenariats de coopération décentralisée* ». Enfin, elle « *a contribué à diffuser auprès des collectivités territoriales l'appel à projets Appui aux Réseaux Territoriaux (ART) du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)* ».

Priorité au développement urbain durable

Marquant son intérêt particulier pour le « *Forum politique de haut niveau pour le développement durable* » de l'ECOSOC, l'association d'élus a déposé une « *contribution écrite pour nourrir la réflexion sur l'avenir de l'agenda mondial du développement pour l'après-2015* ». *Villes de France* a notamment participé aux négociations préparatoires avec l'Etat français en vue du 7ème Forum urbain mondial de ONU-Habitat, et de la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable. Elle a suivi « *activement la 21ème Conférence des Parties (COP 21) de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) de décembre 2015* ». Elle était aussi représentée au « *Sommet mondial des élus locaux pour le climat le 4 décembre 2015 à Paris, avec les délégations de maires venues du monde entier* ». Rappelons que l'association *Villes de France* est intervenue au « *Forum régional pour le développement durable* », qui s'est tenu le 25 avril 2017 au Palais des Nations à Genève. La question de l'adaptation locale des « *Objectifs de développement durable (ODD)* » des Nations Unies était au centre de cette intense journée de débat réunissant 56 Etats de l'hémisphère nord de la planète (voir [Ondes Urbaines n°129](#)).

Poursuite des actions en 2018

Fort de cette décision encourageante de la part du Comité chargé des ONG de la semaine dernière, *Villes de France* reste autorisée à soumettre aux Nations Unies des communications sur les domaines aussi variés que la démocratie locale, les Objectifs du développement durable (ODD) ou la coopération internationale entre collectivités locales. Ce statut consultatif spécial permet donc à *Villes de France* de participer, non seulement aux travaux de l'ECOSOC, mais aussi à ceux de ses organes subsidiaires (nombreux mécanismes des Droits de l'Homme des Nations Unies), ainsi qu'aux événements organisés par le président de l'Assemblée Générale, et aux conférences internationales de l'ONU. Ainsi, *Villes de France* participera à la réunion le 15 février 2018 à Genève avec Michael Møller, le directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève. L'objectif de cette nouvelle rencontre prévue demain sera d'informer les représentants des ONG, dont *Villes de France*, sur les priorités et les activités de l'ONU pour 2018 sur le site de Genève. *Villes de France* s'est aussi engagée à travailler de manière plus étroite avec l'UNESCO dès le prochain semestre sur les sujets culturels.

- Pour en savoir plus sur le Comité chargé des ONG : [Résolution 1996/31 de l'ECOSOC](#)

HABITAT



Le Gouvernement renonce à légiférer par ordonnances sur la réforme du secteur HLM

Lancée en décembre dernier, la « *Conférence de consensus sur le logement* » a rendu ses conclusions le 8 février 2018 au Sénat. Ministère, acteurs du logement et représentants de la société civile et élus (dont *Villes de France*) se sont réunis pendant cette période afin d'étudier les différents volets du futur projet de loi évolution du logement et aménagement numérique (ELAN).

La recherche d'un apaisement sur les points sensibles

Ce pré-examen s'est concentré autour de cinq thématiques centrales : le rôle des élus dans la politique du logement, la simplification du droit de l'urbanisme et des normes de construction, les enjeux et évolutions du secteur privé et la revitalisation des centres-villes. Quelque 650 propositions législatives, réglementaires ou opérationnelles ont été recueillies sur [le site dédié](#). A l'occasion de son discours de clôture, le ministre de la cohésion, Jacques Mézard, a déclaré que la « *Conférence de consensus aura également permis au Gouvernement de réduire le nombre d'habilitations à légiférer par voie d'ordonnance en proposant directement des dispositions dans le projet de loi : sur la réforme du secteur HLM, sur la transparence des données immobilières et foncières, sur la réquisition d'immeubles de bureaux vacants à des fins d'hébergement d'urgence, sur les agréments des observatoires locaux des loyers, sur les obligations d'économies d'énergie du secteur tertiaire, sur l'instauration d'un carnet numérique du logement et du bâtiment* ».

Il a aussi énuméré une liste de mesures qui auraient « *fait consensus* » au cours de débats selon lui :

- « *la digitalisation des secteurs de l'urbanisme, de la construction et de la gestion immobilière font également plutôt consensus parmi les acteurs ;*
- *le renforcement de la lutte contre l'habitat indigne et les marchands de sommeil ;*

- le traitement des copropriétés dégradées ».

Sur la question du plan « Action Cœur de ville » et la création d'opérations de revitalisation des territoires (ORT) prévue à l'article 46 du texte, le ministre a confirmé le cap initialement choisi par le Gouvernement : « la pertinence de la transversalité des problèmes à résoudre (commerce, logement, mobilités) pour revitaliser les centres-villes de villes moyennes et centres-bourgs a été largement confirmée par les acteurs présents. Ainsi, l'article 46 de l'avant-projet de loi ELAN propose une action globale et intégratrice au profit des centres-villes ».

Des points divergences laissés au débat parlementaire

Parmi les points d'oppositions, et en complément des controverses liées aux évolutions possibles de la loi SRU, le ministre a notamment affirmé que « d'importants débats ont eu lieu sur les dispositifs de soutien à l'investissement et à l'accession, et en particulier les zonages sur lesquels ils sont fondés ». Il a ajouté sur ce point précis que « diverses propositions de décentralisation de la définition de ces zonages ont été émises, pour pouvoir mieux prendre en compte les réalités territoriales et les dynamiques opérationnelles locales, y compris dans l'accompagnement des opérations de revitalisation des centres anciens de villes moyennes, en zones détendues. Le principe de révision des zonages est consensuel, et ces sujets feront l'objet d'expertises en vue d'une prochaine loi de finances (2019) » . Certaines mesures proposées par la Conférence de consensus seront intégrées au projet de loi ELAN attendu au Conseil d'État mi-février, puis en Conseil des ministres le 28 mars 2018, avant le débat parlementaire prévu « au printemps ».

Pour retrouver :

- l'intégralité du discours du ministre ;
- la synthèse de la conférence de consensus.

FINANCES



Rapport annuel de la Cour des Comptes : le déficit repasse sous les 3% du PIB

La Cour des Comptes a publié la semaine dernière son traditionnel rapport annuel, qui évalue la qualité des politiques publiques en France et propose des pistes de réforme pour lutter contre le gaspillage de l'argent public. Ce rapport, volumineux, comprend cette année pas moins de 27 chapitres, pour un total de près de 1 300 pages et 98 recommandations.

Parmi les sujets abordés dans ce millésime 2018 figurent comme de coutume, la situation d'ensemble des finances publiques, pour laquelle les magistrats financiers appellent le Gouvernement à plus d'efforts, alors que le déficit des administrations publiques repasse sous la barre des 3% de PIB en 2017. A cet égard, la France continue de représenter une situation financière plus dégradée que celle de la quasi-totalité de ses partenaires de la zone euro.

Pour respecter la trajectoire prévue, la Cour des Comptes souligne que d'autres réformes structurelles doivent être mises en œuvre sans tarder.

Parmi les sujets thématiques abordés la Cour aborde, pêle-mêle, les remises et transactions en matière fiscale, la sortie des emprunts à risque des collectivités locales, la modernisation des activités numériques de l'État, les activités privées de sécurité (dont est dénoncé la mise en œuvre et les coûts), la politique vaccinale, ou encore les compteurs Linky. L'opération Campus, lancée en 2008, pour faire émerger des campus d'excellence est également au sommaire de ce rapport.

Au niveau de la gestion publique locale, la Cour des Comptes s'est penchée cette année sur l'alimentation en eau potable de la métropole du Grand Paris, les piscines publiques, le tourisme en Languedoc-Roussillon, ou encore l'hôpital de Longué-Jumelles dans le Maine-et-Loire. S'agissant des suites données à certaines de ses précédentes recommandations, ce rapport revient sur les aides à la presse écrite, les missions fiscales de la douane, la dette des hôpitaux, la lutte contre la fraude aux cotisations sociales, le service civique, la gestion des amendes de la circulation, ou encore la mise en œuvre des contrats aidés.

[Sommaire du rapport annuel](#)

NUMÉRIQUE



Les Villes de France, des Villes Internet

Judi 8 février 2018, se tenait la 19ème journée nationale des Territoires, Villes et Villages Internet 2018. Des collectivités se sont vues remettre le label pour cette nouvelle année. *Villes de France*, partenaire de Villes Internet, adresse ses félicitations à tous les lauréats et notamment à Agen, Beauvais, Boulogne-sur-Mer, Martigues, Sète Agglopol Méditerranée et Vannes pour leur 5@, ainsi qu'à Digne-les-Bains, Soissons et Tarbes pour leur 4@, Arras, Fontainebleau, La-Valette-du-Var pour leur 3@ et Le Creusot pour ses 2@. Les

Villes de France sont toutes impliquées pour faire progresser les politiques numériques avec de nouveaux services pour les citoyens ou pour améliorer les politiques locales.

Un moteur de recherche dédié et un modèle français de la ville intelligente

La journée a également fait l'objet de conférences et débats sur les enjeux de la donnée et de la ville intelligente. L'association Villes Internet et Qwant ont annoncé que sera développé un moteur de recherche dédié aux élus & agents territoriaux, qui leur permettra de trouver les contenus spécifiques dont ils ont besoin. Enfin, Akim Oural, adjoint au maire de Lille et membre du Conseil National du Numérique a évoqué les grandes lignes de son rapport « *vers un modèle français de la ville intelligente* » qui devrait être remis en mai. Parmi les propositions d'ores et déjà dévoilées, l'idée de trois villes-pilotes qui soient vitrines des enjeux autour de la ville intelligente, la création d'un réseau international d'observatoires de la ville intelligente dans le monde, et enfin la mise en place de partenariats entre universités, collectivités et acteurs économiques afin de valoriser la smart-city à la française.

[Retrouvez le palmarès complet](#)

[En savoir plus sur le moteur de recherche](#)

COOPÉRATIONS



Programme d'appui à la coopération thématique des collectivités territoriales PACT3

La Délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales (DAECT) du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) ouvre une nouvelle campagne de labellisation dans le cadre de son programme d'appui à la coopération thématique des collectivités territoriales « PACT3 ». Le Programme PACT3 soutient les autorités locales françaises qui n'ont pas encore de programme de coopération décentralisée dans un pays-cible et qui souhaiteraient en développer un (tous les pays sont « éligibles » comme destination de PACT3, y compris les pays de l'UE). PACT3 permet la labellisation des collectivités territoriales françaises pour leurs compétences ou savoir-faire particuliers, ainsi que des institutions publiques ou privées, ayant démontré leur capacité à assister techniquement dans la mise en œuvre de projets de coopération décentralisée (associations, établissements publics ou privés, entreprises et fondations d'entreprises, etc.). La nouvelle session d'appel à candidatures pour labellisation PACT3 s'ouvre dès le 12 février. Les collectivités et institutions intéressées sont invitées à remplir et déposer leur dossier de candidature selon [le formulaire ci-joint](#) accompagné d'une lettre de demande de labellisation. La prochaine réunion du comité de sélection/labellisation aura lieu début juin 2018 ; l'appel à candidature sera clôturé pour cette session le 4 mai 2018. Plus d'informations sur PACT3 dans la [rubrique « Action extérieure des collectivités territoriales »](#) sur France Diplomatie.

[Livre blanc](#)

(Crédits photo : le site officiel du MEAE)

AGENDA

- **20 et 21 mars 2018** - *Bruxelles* - Déplacement d'une délégation d'élus
- **26 mars 2018** - *Paris* - Conseil des Collectivités Territoriales pour le Développement Culturel
- **14 et 15 juin 2018** - *Cognac* - Congrès de *Villes de France*

Edité par Villes de France
94 rue de Sèvres - 75007 Paris
Tél. : 01 45 44 99 61
<http://www.villesdefrance.fr>
© O.U. © Fotolia

Directeur de la publication
Gil Avérus
Directeur délégué
Jean-François Debat

Rédacteur en chef
Guillaume Ségala
Rédaction
Armand Pinoteau, Margaux Beau, Arthur Urban
Secrétariat
Anissa Ghaidi